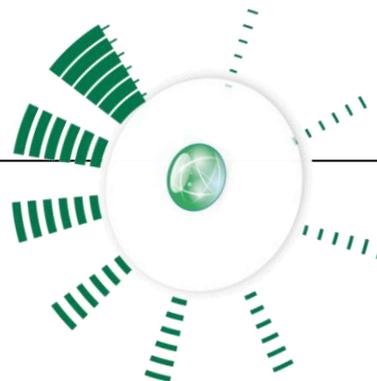




# La Prévention :

## Cadre d'intervention en milieu scolaire



Janvier 2012

Document élaboré par :



## Un cadre d'intervention à partager

- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), inscrit dans le projet d'établissement, est le cadre à retenir pour la mise en œuvre de cette prévention.

- La circulaire n°2006-197 du 30/11/06 (BOEN n°45 du 7 décembre 2006) relative au CESC prévoit les modalités d'intervention et précise les axes essentiels de la politique de l'Education Nationale en matière de :

### **Prévention des conduites à risques et d'éducation à la santé et à la citoyenneté.**

- La prévention ne prendra tout son sens que si elle est envisagée dans une démarche de projet partenarial : diagnostic, objectifs, actions et évaluation.

- Seules les structures ayant un agrément du ministère de l'éducation nationale\* et les services des collectivités territoriales ayant une convention avec les Inspections Académiques ou le Rectorat, sont habilitées à intervenir dans les établissements. (\* cf procédure d'agrément)



## Des objectifs opérationnels à viser...

- Informer et soutenir les adultes dans leurs rôles.
- Renforcer chez le jeune sa capacité à faire des choix favorables et responsables en l'informant sur les risques encourus dans la vie quotidienne.

## Les étapes nécessaires pour une prévention de qualité :

### Une concertation, dans quel but ?

Organiser une rencontre préparatoire avec la communauté éducative et les intervenants extérieurs permet de cadrer la demande et recueillir les données nécessaires au diagnostic

### Un diagnostic, pourquoi ?

Un diagnostic permet d'évaluer ensemble l'origine de la demande, le contexte et les attentes des jeunes et des adultes.

Il doit permettre de recueillir des informations sur les actions déjà en cours au sein de l'établissement.

### Un projet, quel sens, quelle cohérence ?

La prévention ne peut se réduire à quelques actions ponctuelles de sensibilisation et d'information.

Un projet permet de construire des objectifs partagés entre les intervenants extérieurs et la communauté éducative de l'établissement (personnels enseignant ou non, élèves, parents).

Pour garantir une réelle cohérence, le projet doit s'enraciner à la fois au projet d'établissement, au programme du CESC et aux contenus d'enseignement.

### Une évaluation, pour quoi faire ?

L'évaluation des actions est un élément important du projet. Elle permet de valider ce qui a été fait et/ou d'en rajuster certains points d'une année sur l'autre.

## Qui fait partie d'un CESC ?

Le CESC est composé de membres de droit, de membres désignés, de membres associés.

### Les membres de droit du CESC sont :

- le chef d'établissement, qui en assure la présidence,
- les conseillers principaux d'éducation,
- l'infirmier (ère),
- l'assistant(e) social(e),
- le médecin de secteur.

### Les membres désignés du CESC sont :

- des représentants des professeurs (suggestion : un minimum de 3 professeurs),
- des représentants des parents d'élèves (suggestion : 1 représentant par fédération de parents),
- des représentants des élèves (suggestion : au moins 1 par niveau de classe, dont 1 membre du conseil de la vie lycéenne en lycée),
- un représentant de la commune,
- le représentant de la collectivité de rattachement.

Suggestions complémentaires: l'adjoint (e), la (le) gestionnaire, un représentant des assistants d'éducation, un représentant des personnels TOS.

Les membres associés du CESC sont les partenaires que le CESC associe à ses travaux en fonction de leurs compétences. Ces partenaires interviennent dans le cadre de réunions organisées pour la mise en œuvre d'un projet spécifique.

**En ce qui concerne les associations, il est recommandé de s'assurer de leur agrément auprès des services du rectorat.**

## Procédure d'agrément académique des Associations :

Le décret n° 92-1200 du 6 novembre 1992 a mis en place une procédure visant à donner à certaines associations un agrément qui garantit la complémentarité de leurs actions avec le service public de l'Education nationale.

**Un tel agrément peut être délivré, soit au niveau national, soit au niveau académique.**

### Modalités académiques :

1. La demande de dossier d'agrément doit être formulée auprès du Rectorat :

**IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire du  
Rectorat de Rouen  
Secrétariat de l'IPEVS  
25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen Cedex 1  
Tél. : 02 32 08 93 54**

2. Le dossier complet est soumis au Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

3. Lorsque l'agrément est accordé, il a une durée de cinq années renouvelable selon les mêmes conditions.

4. L'association agréée est ensuite inscrite dans une liste présentée sur le site académique et diffusée à l'ensemble des établissements publics de l'Académie.

**Liste des associations agréées  
disponibles sur le site du Rectorat :**

<http://www.ac-rouen.fr/>



## Des outils méthodologiques à disposition :

### Guide d'éducation à la santé en milieu scolaire



Document d'appui pour les équipes intervenant en milieu scolaire, il leur donne des clés pour mieux articuler leur projet avec la mise en œuvre des politiques de santé publique.

Son originalité réside dans l'illustration et la description de la méthodologie de projet, étape par étape, en fonction des spécificités du milieu scolaire.

### Prévention des conduites addictives : Guide 2010



Ce guide propose un cadre cohérent pour les interventions en milieu scolaire. Il s'appuie sur une nouvelle approche centrée sur l'acquisition de compétences permettant de dire non à la drogue, de résister à la pression du groupe, de comprendre et respecter les règles. Ce cadre contribue aussi au développement de l'estime de soi.

### Guide pratique pour lutter contre le cyber-Harcèlement entre élèves



Ce guide est le fruit du partenariat entre le ministère chargé de l'éducation nationale et l'association E-enfance. Ce guide, qui a reçu le soutien de Facebook, a vocation à rappeler ce qu'est un usage responsable d'internet. Il doit permettre de ne plus laisser sans réponse les cas de cyber-harcèlement entre élèves.

### PROFEDUS : un outil méthodologique en éducation pour la santé pour les enseignants



Profédus se présente sous la forme d'un classeur partagé en quatre supports principaux : un ouvrage présentant des éléments de fond sur les enjeux de la formation des enseignants en éducation à la santé ; des fiches incluant des exemples de formations et d'activités de classe en éducation à la santé, des techniques d'animation et des outils d'aide à l'élaboration de projets ; un DVD présentant des fiches imprimables, des ressources documentaires et des séances filmées de formations, d'activités de classe et de témoignages de professionnels de l'Education nationale ; et, enfin, un photoformation...

### L'éducation à la sexualité : Guide d'intervention pour les collèges et les lycées



Ce guide méthodologique a pour objectif, d'une part, d'aider les équipes éducatives à préparer ces séances, à structurer et animer leurs interventions, à construire les partenariats nécessaires et, d'autre part de leur apporter des éléments d'information et de réflexion sur les différentes thématiques proposées.

Il constitue un cadre de référence spécifiquement adapté à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

**Plus de ressources, consultez :**  
<http://epsecolecreshn.canalblog.com/>